

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 10 mai 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,
Étaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président.

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Demande de subvention départementale – requalification et restructuration de l'ancien tribunal d'instance de Boulay – Siège communautaire et école de musique et de danse

Monsieur le Président retrace les grandes lignes du projet suite à l'acquisition de l'ancien tribunal d'instance. Il indique que le plan de financement et les devis détaillés font apparaître des dépenses à hauteur de 861 989,29 € HT (non compris l'acquisition pour 330 000 €).

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le plan de financement joint
- 2) De lancer l'opération de restructuration du tribunal en siège communautaire et école de musique
- 3) De solliciter le Conseil Général de la Moselle pour une subvention à hauteur de 500 000 €
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°2 : Souscription d'un emprunt 2012 – 1,1 million d'euros

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président indique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt d'un montant d'1,1 million d'euros afin d'équilibrer le budget d'investissement. Les établissements bancaires ont été consultés et la proposition du Crédit Agricole a été reconnue la plus intéressante.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2012,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de retenir la proposition du crédit agricole pour un emprunt de 1,1 million d'euros d'une durée de 20 ans remboursables par échéances trimestrielles et basé sur un taux révisable EURIBOR 3 mois avec une marge sur index de 2,11%,
- 2) d'autoriser le Président à signer la convention de prêt et toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT N°3 : Convention ancien terrain Sib entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la CCPB dans le cadre du Pôle d'excellence Rurale.

Monsieur le Président rappelle que la réhabilitation de l'ancien site de la SIB est inscrit au pôle d'excellence rurale et que la DATAR a identifié une aide de 80% sur la démolition et le désamiantage des bâtiments de la SIB dans la limite d'un montant de 358.800 euros TTC. Le montant qui reste à la charge de la CCPB serait de 71.760 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de retenir cette proposition,
- 2) d'autoriser le Président à signer la convention de travaux et toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,